

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
 CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 En date du 10 avril 2008

L'an deux mil huit, le dix avril à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le premier avril 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

**Représenté par pouvoir :**

Claude MOUGIN, pouvoir donné à Jean BENITEZ DE LUGO

**Secrétaire de séance :** Jean BENITEZ DE LUGO

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.  
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le Conseil municipal du 27 mars 2008 est approuvé.

**1. FINANCES**

**1.1. Budget primitif de la commune – année 2008**

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON présente par article le budget primitif de la commune qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	1 863 997 €
Section investissement	907 920 €

Total	2 771 917 €
-------	-------------

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

**1.2. Vote des taux**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire propose que les trois taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2007 à savoir :

- la taxe d'habitation à 11,54 %
- le taux du foncier bâti à 16,85 %
- le taux du foncier non bâti à 68,16 %

Les taux 2008 sont adoptés à l'unanimité.

### **1.3. Attribution de subventions aux associations**

Rapporteur : Monsieur le maire

Pour permettre le fonctionnement des associations, Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

	<b>2008</b>
O.M.S.	25 883 €
O.M.F.	9 925 €
O.M.F. Spectacles	5 075 €
Bibliothèque Frépillon	3 756 €
Comité des Fêtes	2 588 €
Collège Maubuisson	1 782 €
Théâtre Insomniaques (311€ + 600€)	911 €
Troupe des Baladins (311€ + 600€)	911 €
O.M.S. tapis	600 €
Sapeurs pompiers	430 €
F.A.C.A.P.L.	264 €
Prévention routière	102 €
A.G.M.G.	85 €
Association secrétaires généraux	85 €
Croix rouge	83 €
F.C.P.E. Collège	28 €
P.E.E.P. Collège	28 €
Divers	464 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 000 €</b>

Il précise que ces montants ont été réactualisés de 1,5 % par rapport à 2007 et qu'obligation est faite aux associations de fournir les justificatifs de dépenses.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le versement des subventions.

### **1.4. Subvention à la caisse des écoles et au CCAS**

Rapporteur : Monsieur le maire

À l'unanimité, une subvention de 10 000 € pour le CCAS et 19 278 € pour la caisse des écoles sont adoptées.

### **1.5. Compte administratif ateliers locatifs, assainissement 2007**

Rapporteur : Yves GITTON

Après lecture faite par Monsieur le Maire des comptes administratif 2007 ateliers locatifs et assainissement, Yves GITTON lui rend compte des présentations de ceux-ci.

### Compte administratif ateliers locatifs 2007

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		63 042,87	53 555,25		53 555,25	63 042,87
Opérations de l'exercice	159 414,19	223 034,48	90 018,67	60 414,25	249 432,86	283 448,73
Totaux	159 414,19	286 077,35	143 573,92	60 414,25	302 988,11	346 486,60
Résultat de clôture		126 663,16	83 159,67		83 159,67	126 663,16
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	159 414,19	286 077,35	143 573,92	60 414,25	302 988,11	346 486,60
Résultat définitif						43 503,49

### Compte administratif assainissement 2007

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		108 988,99	1 658,35		1 658,35	108 988,99
Opérations de l'exercice	89 080,93	72 995,47	38 650,57	36 826,35	127 731,50	109 821,82
Totaux	89 080,93	181 984,46	40 308,92	36 826,35	129 389,85	218 810,81
Résultat de clôture		92 903,53	3 482,57		3 482,57	92 503,53
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	89 080,93	181 984,46	40 308,92	36 826,35	129 389,85	218 810,81
Résultat définitif						89 420,96

Les comptes administratifs ateliers locatifs et assainissement sont adoptés à l'unanimité.

#### 1.6. Comptes de gestion 2007 ateliers locatifs et assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

#### Compte de gestion ateliers locatifs

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte de gestion assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **1.7. Affectation de résultats – ateliers locatifs exercice 2007**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité décide qu'une somme de 83 519,67 € sera affectée à la section investissement article 1068.

#### **1.8. Affectation de résultats – assainissement exercice 2007**

Rapporteur : Monsieur le maire

Le conseil, à l'unanimité décide l'affectation d'une somme de 3 482,57 € à la section investissement article 10682.

### **1.9. Budget primitif 2008 ateliers locatifs**

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget ateliers locatifs 2008 qui s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	244 513,49 €
Section investissement	158 939,67 €

Total	403 453,16 €
-------	--------------

### **1.10. Budget primitif 2008 assainissement**

Rapporteur : Yves GITTON

Le budget primitif assainissement s'équilibre à la somme de :

Section fonctionnement	186 284,96 €
Section investissement	38 650,57 €

Total	224 935,53 €
-------	--------------

À l'unanimité le Conseil municipal adopte le budget primitif 2008

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### **2.1. Modification du contrat de prêt MIN 239 044 EUR 001**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2006, la commune a contracté plusieurs prêts auprès de Dexia crédit local en vue de la réalisation des travaux de la salle des fêtes et aménagement de village.

L'un de ces prêts fait l'objet d'une renégociation avec le prêteur en vue d'en modifier les modalités de remboursement, et le taux d'intérêt plus faible que celui initialement conclu.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, l'autorise à signer le contrat de prêt.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22h00.

---